

Ecole Marthe Robin 136, rue Jules BERTAUT  
97430 Tampon Tel : 02 62 83 18 38  
http : //www.martherobin.re

Le Tampon, le 14 février 2024

Objet : Réinscription pour l'année 2024/2025

Madame, Monsieur,

### **1- REINSCRIPTION**

**Nous allons procéder aux réinscriptions pour la rentrée prochaine.**

Pour confirmer la réinscription de votre (vos) enfant(s), vous devrez fournir **au secrétariat de l'école impérativement avant le vendredi 02 mars 2024** : (votre enfant remettra le dossier complet à son enseignant-e)

- Un justificatif d'adresse (-3mois)
- Le contrat financier **signé** : téléchargeable sur le site de l'ensemble scolaire à l'adresse suivante : [www.martherobin.re/](http://www.martherobin.re/)
- Votre contribution financière : 73 € pour les maternelles ET pour l'élémentaire **par chèque. (Encaissement IMMEDIAT)**.
- La fiche de renseignements : téléchargeable sur le site de l'ensemble scolaire à l'adresse suivante : [www.martherobin.re/](http://www.martherobin.re/)
- Accusé réception **signé** : téléchargeable sur le site de l'ensemble scolaire à l'adresse suivante : [www.martherobin.re/](http://www.martherobin.re/)

### **2- NON REINSCRIPTION**

Mme, Mr :

.....

Ne réinscrivons pas notre enfant (Nom/Prénom) pour l'année scolaire 2024-25 :

.....

Date :

Signatures

# FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Code famille :

Année scolaire : 202../202...

Classe : ...

## ELEVE

NOM : -----Prénom(s) : -----Sexe : M  F   
Né(e) le : ---/---/--- Lieu de naissance (commune et département) : -----  
Baptisé(e) : oui non

## RESPONSABLES LEGAUX

Mère NOM de jeune fille : ----- Autorité parentale : Oui Non  
NOM marital (nom d'usage) : ----- Prénom : -----  
Profession : ----- Situation familiale (1) : -----  
Adresse : -----  
Code postal : ----- Commune : -----  
Téléphone domicile : ---/---/--- /---/---/---/---/--- Téléphone portable : ---/---/---/---/---/---/---/---  
Téléphone travail : ---/---/---/---/---/---/---/---/--- Numéros de poste : -----  
Courriel : -----@-----

Père Autorité parentale : Oui Non  
NOM : ----- Prénom : -----  
Profession : ----- Situation familiale (1) : -----  
Adresse : -----  
Code postal : ----- Commune : -----  
Téléphone domicile : ---/---/--- /---/---/---/---/--- Téléphone portable : ---/---/---/---/---/---/---/---  
Téléphone travail : ---/---/---/---/---/---/---/---/--- Numéros de poste : -----  
Courriel : -----@-----

Autre responsable légal (personne physique ou morale) Autorité parentale : Oui Non  
Organisme : ----- Personne référente : -----  
Fonction : ----- Lien avec l'enfant : -----  
Code postal : ----- Commune : -----  
Téléphone : ---/---/--- /---/---/---/---/--- Téléphone portable : ---/---/---/---/---/---/---/---  
Courriel : -----@-----

## PERSONNES A APPELER EN CAS D'URGENCE (autre que les parents obligatoire)

NOM : ----- Prénom : -----  
Lien avec l'enfant : -----  
Adresse : -----  
Code postal : ----- Commune : -----  
Téléphone domicile : ---/---/--- /---/---/---/---/--- Téléphone portable : ---/---/---/---/---/---/---/---  
Téléphone travail : ---/---/---/---/---/---/---/---/--- Numéros de poste : -----

## RENSEIGNEMENTS UTILES CONCERNANT L'ENFANT

Régime alimentaire : -----  
Problème de santé/allergie (fournir un certificat médical) : -----  
Radiers ou zone d'écroulement empruntés sur le trajet entre votre domicile et l'école : -----  
-----  
Frères / sœurs dans l'établissement Marthe ROBIN : -----  
-----  
Demi-pensionnaire ou externe : -----

## INFORMATIONS PERISCOLAIRES

Garderie 16h/17h (sous réserve de place disponible) : Oui Non  
Etudes surveillées 16h/17h (sous réserve de place disponible) : Oui Non

Je m'engage à vous signaler tous changements modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

Date Signature

(1) Célibataire – Marié(e) – Veuf (ve) – Divorcé(e) – Séparé(e) – Concubin(e) – Pacsé(e)



Nous, Madame, Monsieur..... parents

de l'enfant/

des enfants (classe).....(.....), .....(.....),

.....(.....),

- 1) déclarons avoir pris connaissance du projet éducatif de l'école Privée Catholique Marthe Robin, de son règlement intérieur, du règlement financier, et de la convention de scolarisation,
- 2) déclarons agir et communiquer en parfait accord avec le contenu de ces documents afin de vivre en harmonie avec la communauté éducative.
- 3) et nous engageons à verser régulièrement notre contribution financière afin de participer au bon fonctionnement de l'ensemble.      Fait au Tampon, le .../.../20...      Signatures des parents

## Association OGEC Marthe ROBIN

### RÈGLEMENT FINANCIER – CLASSE ULIS

#### **-Contributions, cotisations et prestations-**

### ANNÉE 2024-2025

#### **Contribution des familles 10%**

*Montant de la contribution familiale par élève et par an* 73 €

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et national.

#### **Activités et sorties pédagogiques**

En outre, il peut être demandé, par les professeurs, une participation à diverses activités pédagogiques se déroulant dans l'école (accueil d'intervenants extérieurs ...) ou hors de l'établissement (visite d'un musée, d'une ferme, séance de cinéma ou de théâtre...). Le montant de « ces extra pédagogiques » vous sera communiqué à l'occasion des diverses activités de l'année, selon le programme de chaque professeur. Après acceptation, cette participation sera facturée directement selon l'échéancier choisi.

#### **Demi-pension**

En ce qui concerne la demi-pension, les élèves relèvent d'une gestion des repas assurée par la municipalité du Tampon et doivent être à jour de leur cotisation mensuelle.

Une carte de restauration leur sera remise et doit être déposée au secrétariat de l'établissement.

La demi-pension est facultative et est déterminée par les parents.

La facturation des repas est déterminée par le service communal.

### **MODALITÉS FINANCIÈRES**

#### **Calendrier**

Le calendrier financier tient compte des modalités suivantes selon les choix des parents :

- Mensuellement : 7.30 € avant le 10 de chaque mois de septembre à juin (pendant 10 mois),
- Trimestriellement :
  - o 1<sup>ère</sup> trimestre : 25 € avant le 10 septembre 2024,
  - o 2<sup>ème</sup> trimestre : 24 € avant le 10 février 2025,
  - o 3<sup>ème</sup> trimestre : 24 € avant le 10 mai 2025.
- Totalement : Avant le 10 septembre 2024.

#### **Frais à l'inscription**

7 euros sont à régler par chèque au moment de l'inscription, montant qui sera déduit de la facture globale de l'année. L'inscription ne devient définitive qu'après le règlement de ces frais. Ceux-ci sont acquis à l'établissement, ils correspondent aux frais administratifs générés par l'inscription. Ils ne sont donc pas remboursés si la famille se désiste avant la rentrée scolaire sauf pour une cause réelle et sérieuse telle qu'un

déménagement, le divorce des parents, le redoublement, une réorientation... et après acceptation par la direction

### **Modes de règlement – prélèvement bancaire – virement bancaire – chèque**

Le choix doit se faire selon les modes de règlement suivants :

- **Le prélèvement bancaire** est proposé aux parents. Un document prélèvement bancaire sera à compléter dès l'inscription afin que le nécessaire soit fait entre les établissements financiers des deux parties. Les paiements se feront conformément au calendrier arrêté (voir plus haut) Le montant du virement correspondra à la cotisation annuelle due, étalé sur selon l'échéance choisi (mensuelle, trimestriel, annuel).
- **Le virement bancaire** est proposé aux parents. Un RIB leur sera alors remis dès l'inscription afin qu'ils puissent faire le nécessaire auprès de leur établissement financier. Les paiements se feront conformément au calendrier arrêté (voir plus haut) Le montant du virement correspondra à la cotisation annuelle due, étalé sur selon l'échéance choisi (mensuelle, trimestriel, annuel).
- **Le règlement par chèque, espèces**

### **Impayés**

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.